

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

---

**OBJET** : Effacement des dettes de Mme SAVEY Marie - Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 15**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés : 3**

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

**Membres absents : 9**

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit** : 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 12 avril 2018, de la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2014 à 2015 de Madame SAVEY Marie pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 128,38 €.
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 74,45 €

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. BLEIN Jean), 4 ABSTENTIONS (MM FERRARI Jean, ZANI Guy, CHAPUIS Gérard, PESENTI Philippe), les pouvoirs sont engagés,**

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Madame SAVEY Marie qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement, dont le montant total s'élève à la somme de 202,83 € (soit 128,38 € pour l'eau et 74,45 € pour l'assainissement).

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI